

16 juin-17 juin  
22 sept.-23 sept.  
08 déc.-09 déc.

Nantes / Rennes : 1990 € HT  
Brest / Le Mans : 1990 € HT  
Certification : NON



Mise à jour févr. 2025

**Durée** 5 jours (35 heures)

« Délai d'accès maximum 1 mois »

# Membres du Comité Social et Economique (CSE) - Formation obligatoire à la Santé et Sécurité au travail - Plus de 300 salariés

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Cerner les différentes attributions de la CSSCT
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

## PARTICIPANTS

- Tout élu au CSE qu'il exerce ou non dans la commission SSCT

## PRE-REQUIS

- Pas de prérequis spécifique

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.

## MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles,
- Sanction finale : Certificat de réalisation, certification éligible au RS selon l'obtention du résultat par le stagiaire

## MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard. Nous préconisons 8 personnes maximum par action de formation en présentiel

## MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES EN CAS DE FORMATION DISTANCIELLE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation uniquement synchrone en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré. Nous préconisons 4 personnes maximum par action de formation en classe à distance

## ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

## PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

## A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## Programme de formation

### Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques (01h30)

### Les grandes bases de la prévention (03h00)

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Notions de vocabulaire : dangers, risques, prévention, protection, etc.

### Les acteurs de la santé et de la sécurité au travail en

#### France et dans l'entreprise (07h30)

- Acteurs institutionnels
- Acteurs externes : CARSAT, Inspection du travail, services interentreprises de médecine du travail, INRS, organismes qualifiés
- Acteurs internes et IRP
- Modalités de création d'un CSE
- La CSSCT

### Les prérogatives de la CSSCT (10h30)

- Aspect réglementaire
- Le fonctionnement
- Rôles et missions
- Les responsabilités et les limites
- Le fonctionnement avec le reste du CSE
- La BDESE, le DUERP, les plans de prévention, le PPSPS, le RASSCT, PAPRIACT, la fiche d'entreprise du service de santé au travail et autres
- documents

### Le cadre réglementaire (03h00)

- Danger grave et imminent
- Les sources du Code du Travail, le Plan de prévention, etc

### L'analyse d'une situation de travail (03h00)

- La maîtrise des risques
- Les principaux types de risques

### La visite Sécurité (07h30)

- Les facteurs potentiels d'accidents
- La visite de sécurité et l'analyse du travail réel par la méthode de l'amélioration continue
- Les moyens d'observations
- Les échanges avec les salariés
- Savoir élaborer des propositions (plan d'action) et argumenter en réunion

### Les enquêtes et études des accidents du travail (06h00)

- Définitions des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), des accidents de trajet
- Notion de taux de fréquence et de gravité (TF/TG)
- Les enjeux
- Analyse et résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes

### Les critères et objectifs du plan de pénibilité (01h30)

- Les obligations, le C2P

### La promotion de la prévention (01h30)

### Bilan, évaluation et synthèse de la formation (01h30)

### Information réglementaire : la formation santé, sécurité et

conditions de travail ("SSCT"), ouverte aux membres élus du CSE devra être d'une durée minimale de 5 jours lors de leur premier mandat sans distinction de l'effectif de l'entreprise. (01h30)

### En cas de renouvellement (tous les 4 ans) : 3 jours pour les

membres du CSE et 5 jours pour les membres de la CSSCT (01h30)

### Contexte réglementaire : loi 2021-1018, art. 39, c. trav. art.

L. 2315-18 modifié et L.2315-40 (01h30)

### Profil formateur : il figure sur une liste arrêtée par l'autorité

administrative dans des conditions déterminées par un décret (00h00)